

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **16 août 2021**, à 19 h30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Samuel Nadeau
Siège #4 - Simon Therrien
Siège #5 - France Germain

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Poste Vacant
Siège #6 - Keven Demers

Formant quorum sous la présidence de Samuel Boudreault, maire
Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 13 août et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

2818-08-2021

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Programmation TECQ 2019-2023

3.2 - Prix de vente des terrains sur la rue du Boisé / nouveau quartier
résidentiel

3.3 - Planification des travaux relatifs au programme PPA-CE

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Samuel Nadeau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 août 2021 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 - SUJETS À DISCUTER

2819-08-2021

3.1 - Programmation TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une aide financière supplémentaire au montant de 200 460\$ dans le cadre du programme TECQ pour la période 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité revoit l'ensemble des travaux essentiels de voirie

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Il est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Simon Therrien et résolu unanimement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2820-08-2021

3.2 - Prix de vente des terrains sur la rue du Boisé / nouveau quartier résidentiel

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la construction de terrain dans le nouveau quartier résidentiel sur la rue du Boisé

ATTENDU QUE la municipalité désire faire la promotion pour la vente des terrains pour les muti-logements

ATTENDU QUE la municipalité a étudié les comparable avec les municipalités avoisinantes

IL est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Richard Boudreault et résolu

D'AUTORISER la vente des terrains pour la construction de multi-logement sur la rue du boisé soit à partir de 2.95\$ le pied carré

Madame France Germain se retire de cette décision

ADOPTÉE PAR la majorité des conseillers

2821-08-2021

3.3 - Planification des travaux relatifs au programme PPA-CE

ATTENDU QUE la municipalité à reçu une aide du Progamme PPA-CE au montant de 61 576\$;

ATTENDU QUE des travaux de voirie sont une priorité sur notre réseau routier

IL est proposé par France Germain, appuyé par Simon Therrien et résolu

D'AUTORISER les travaux de voirie dans le rang St-Patrice au montant maximal de 61 576\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire du **16 août 2021** est fermée à 19h47 .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Samuel Boudreault, maire

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour cette séance du 16 août 2021.

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière